

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX
COMMUNE DE CARENTAN-LES-MARAIS
(TERRITOIRES DE CARENTAN
ET DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE)

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE
(2/5)

Vu pour être annexé à l'AP n° DDTM-SETRIS-2020-01

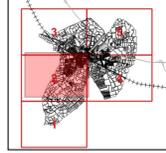
en date du 15/01/2020

Pour le préfet,

L'adjointe à la cheffe de service



Hélène SIMONNE



Légende

- Zone rouge R3 (bande de précaution)
- Zone rouge R1-2 (risque fort de submersion marine)
- Zone bleue B3 (risque moyen à faible de submersion marine)
- Zone bleue B2 (risque moyen de remontée de nappe)
- Zone bleue B1 (risque faible de remontée de nappe)
- Espaces habituellement submergés

Réalisation : DDTM 50

Etabli le : 15 mai 2019

Echelle : 1/5000

Edition : DDTM 50

Modifié le : 19 décembre 2019



3

